

Aux officiers de l'état civil des communes  
des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et du Jura

Alex W. Brunner  
Architecte HTL  
c/o Bahnhofstrasse 210  
CH-[8620] Wetzikon  
Téléphone +44 930 62 33

Date : 7 février 2021

Cette lettre n'a pas été envoyée

## Administrations et Services en tant qu'entreprises Légitimité et conséquences

---

Bonjour

Vous serez sans doute surpris de recevoir un courrier de la part d'une personne dont le domicile n'est pas dans votre région. Mon histoire commence effectivement dans le canton de Saint Galle, mais ce n'est pas là la raison pour laquelle je vous écris. La raison est que sur le principe la problématique est la même dans le monde entier. Il ne s'agit pas d'un problème individuel, mais cela touche tous les êtres humains, à cela près que les uns n'en ont pas encore pris conscience et les autres ne se sont pas saisis de la problématique avec l'intensité qui leur aurait permis d'en rechercher les raisons effectives.

De fait vous devriez déjà avoir eu connaissance de cette problématique car j'en ai informé tous les Conseillers fédéraux et tous les membres des Gouvernements des cantons. Pour les cantons de Zurich, Saint Gall, Lucerne et du Tessin, j'ai de plus adressé un écrit à chaque Conseiller des communes et des villes.<sup>1</sup> Ils ont tous été informés et ils avaient le devoir de vous orienter aussitôt de façon exhaustive, d'autant que cela leur avait été demandé de façon expresse. Le fait que vous n'ayez pas été informés par les personnes mentionnées ci-dessus, montre que vos Gouvernements ne vous considèrent que comme des esclaves échangeables à souhait sur votre poste de travail. Le fait que vous n'ayez pas été guidés par vos Gouvernements n'est qu'un demi-secret, car s'ils l'avaient fait, ils auraient annoncé leur propre chute. La raison en est qu'ils se rendent coupables de crimes institutionnels à l'encontre de la population (sic).

J'ai été contraint de me défendre en raison de l'arbitraire de l'administration. Dans la mesure où j'ai recherché pied à pied la cause de ces faits, et que je n'ai pas fait montre de légèreté, j'ai découvert beaucoup de choses, non pas uniquement la part de secrets qui se cachait dans les actes les plus divers, mais aussi ce qui touche à la constellation des différents acteurs. C'est la raison pour laquelle j'ai poursuivi mes recherches plus avant.

La base de la criminalité des administrations est toujours la Loi.

Du point de vue politique, ces recherches m'ont permis de découvrir qu'à partir des années 50 la surveillance parlementaire a été abolie au niveau de la Fédération et des cantons, tout particulièrement

---

<sup>1</sup> Vous pouvez trouver ces lettres sur [www.brunner-architekt.ch](http://www.brunner-architekt.ch) à Politik à Diverse Korrespondenzen ab 2020 à puis sélectionnez la zone appropriée <https://politik.brunner-architekt.ch/politik-schriften/diverse-korrespondenzen-ab-2020/>

au niveau de la Justice.<sup>2</sup> La conséquence en a été une augmentation drastique de la criminalité des administrations, qui a été rendue possible par cette seule suppression. A la place de la surveillance du Parlement on a introduit l'idéologie de la séparation des pouvoirs. La conséquence a été que la surveillance exercée sur les administrations des communes a été déjouée de façon systématique, ceci peut être démontré en prenant comme exemple la législation du canton de Saint Gall.<sup>3</sup> Mais tous les arguments que j'ai avancés sur ce sujet ont été et seront ignorés par principe par les politiciens et par voie de conséquence par « les représentants » que vous avez élus. Pour comprendre cette thématique, il faudrait avoir connaissance de la façon dont cette domination<sup>4</sup> est exercée.

#### L'Histoire réelle<sup>5</sup>

Lorsque l'on a déjà compris cela, on entreprend alors l'étude de l'Histoire, en commençant tout d'abord par la Révolution française et en remontant jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. On se rend alors compte que tous ces éléments entretiennent un tout autre rapport les uns avec les autres, comparé à ce qui nous a été enseigné à l'école, pour autant que nous en ayons entendu parler. Il ressort de cela que les événements historiques ne sont pas survenus par hasard, mais que les différents événements ont été prémédités et planifiés de longue date.

On se pose toutefois la question sur la façon dont les événements se sont déroulés devant la Révolution française. Apprendre cela est particulièrement difficile, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de Philosophie (recte Philosophia). Mais si l'on n'a pas connaissance de cette Philosophie il est impossible de démêler l'Histoire, la façon dont elle a été écrite et la façon dont les faits ont été décrits. On ne peut comprendre les rapports existants entre les événements que lorsque l'on appartient aux cercles des privilégiés, que l'on a été initié à l'ancienne Philosophie de la Nature, jadis répandue de façon universelle, à savoir l'enseignement des trois mondes. Mais depuis des millénaires cet enseignement a été réduit à néant de façon systématique, et en lieu et place a été introduite la pédagogie actuelle avec ses axiomes, plus précisément ses idéologies. Lorsque l'on comprend cet enseignement ainsi que Les moyens de contrôle de la domination, on découvre alors les mobiles qui se trouvent à l'arrière-plan.

Les causes de ces événements remontent jusqu'à Babylone, c'est pour cela que je fais référence à Babylone et qualifie leurs représentants ou leurs organisations de babyloniens

Lorsque vous aurez acquis un premier aperçu de la succession de ces éléments, jusqu'au point actuel, vous comprendrez certes quelques points, mais ce ne sera encore rien, car vous devrez mettre à jour la façon dont notre système financier fonctionne et comprendre ses problèmes (l'argent comme dette, la création d'argent et l'intérêt). Il s'agit avant tout d'élucider la question pourquoi nous ne pouvons pas créer notre propre argent, sans intérêt. Ce qui se passe avec notre système monétaire est une immense imposture à l'encontre de l'humanité, cependant personne ne veut le reconnaître et encore moins y remédier.

---

<sup>2</sup> [www.brunner-architekt.ch](http://www.brunner-architekt.ch) à Drei Welten à Deutsch à Manifeste à Unser manipuliertes Rechtssystem, seulement les chapitres 4 à 7.  
[https://politik.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/manifest\\_manipuliertes\\_rechtssystem.pdf](https://politik.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/manifest_manipuliertes_rechtssystem.pdf)

<sup>3</sup> [www.brunner-architekt.ch](http://www.brunner-architekt.ch) à Politik à Schriftenwechsel à Kanton St. Gallen à Eingaben an den Kantonsrat à Die Entwicklung des Gemeindegesetzes  
[https://politik.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/2013/12/sg\\_kr\\_entwicklung\\_gemeindegesezt.pdf](https://politik.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/2013/12/sg_kr_entwicklung_gemeindegesezt.pdf)

<sup>4</sup> [www.brunner-architekt.ch](http://www.brunner-architekt.ch) à Drei Welten à Deutsch à Erklärung der Geschichte à Herrschaft  
<https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/herrschaft.pdf>

<sup>5</sup> [www.brunner-architekt.ch](http://www.brunner-architekt.ch) à Drei Welten à Deutsch à «Unsere Geschichte, die wir nicht kennen (dürfen)»  
[https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/zerstoerung\\_3\\_welten\\_kurzfassung.pdf](https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/zerstoerung_3_welten_kurzfassung.pdf)  
à English à The Eradication of the Teachings of the Three Worlds  
[https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/eradication\\_3\\_worlds\\_short\\_version-.pdf](https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/eradication_3_worlds_short_version-.pdf)  
à Français à Notre histoire, qu'on refuse de nous faire connaître  
[https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/destruction\\_3\\_mondes\\_vers\\_courte.pdf](https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/destruction_3_mondes_vers_courte.pdf)  
à Italiano à «I retroscena della distruzione dell'Insegnamento dei tre mondi»  
[https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/distruzione\\_3\\_mondi\\_edizione\\_ridotta.pdf](https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/distruzione_3_mondi_edizione_ridotta.pdf)

## Idéologie de la personne physique

Une imposture encore plus grande que celle qui touche à l'argent, est l'imposture qui a trait à l'idéologie de l'être humain/ personne physique (homme de paille). En raison leur nature les êtres humains sont libres, ce qui n'est pas cependant le cas des personnes physiques. Ces derniers se voient prescrire ceci ou cela et vous suivez ces injonctions la plupart du temps sans maugréer. Cette imposture commence avec l'annonce de naissance. Ensuite, le bureau de l'état civil – c'est-à-dire vous – délivre le certificat de naissance au nom de l'État. Il n'est rien de plus qu'un homme de paille à partir duquel la personne de l'homme né est fabriquée. L'acte administratif dressé, est un acte dénué de base juridique dont l'effet est dévastateur. Par conséquent, seules les ordonnances cantonales mentionnent le fait que ce document doit être soumis. Ensuite, l'acte de naissance est délivré pour la personne, l'homme de paille. C'est un titre qui se négocie en bourse. Grâce à cet acte de naissance l'état peut se procurer des crédits auprès de la Haute finance, donc auprès de Babylone, lesquels sont à nouveau soumis à des taux d'intérêt élevés. Un acte de naissance est considéré du point de vue du droit commercial comme un acte de donation. C'est à dire que l'état en qualité de créateur de ces actes, qui ne sont pas établis sur une base légale, offre un cadeau à Babylone, ce qui montre clairement que l'état coopère avec Babylone. Mais cela résulte déjà de l'Histoire car les États Nations ont été élaborés par Babylone. Ils ne sont qu'une courte étape intermédiaire sur le chemin du but babylonien.

C'est ici que commence l'opération pour compte propre.<sup>6</sup> Lors d'une opération pour compte propre, les acteurs sont les mêmes de part et d'autre de l'opération réalisée. Ils ont agi d'une part en qualité de représentants de tiers et d'autre part en leur nom propre. Ils ont donc conclu un contrat avec eux-mêmes. C'est en cela qu'une opération pour compte propre est une exigence des pouvoirs publics (ou des auxiliaires qui leur permettent d'atteindre leur buts) qui est posée à la personne juridique fictive (l'homme de paille). Cette dernière, la personne physique appartient cependant à l'état.

Comme les êtres humains n'ont pas connaissance de pas cette problématique et que ce système a été introduit de façon illégale des siècles durant, les êtres humains s'identifient avec cette personne fictive. Sur la base de la bulle papale, les personnes physiques (êtres humains) ne possèdent aucune propriété et l'État babylonien a organisé les choses ainsi. En conséquence, tout appartient à l'état et les personnes physiques (êtres- humains) ne disposent que d'un droit d'usage. Si tout appartient à l'état, ce dernier ne peut se poser d'exigences à lui-même. Mais c'est justement ce qu'il fait de façon incessante, avec des impôts, des taxes, des amendes et bien plus, car la construction de la personne physique lui appartient, ce qui en revanche n'est pas le cas de l'être-humain. Mais on fait croire aux êtres-humains qu'ils sont bel et bien cette construction de la personne physique, l'homme de paille. C'est un leurre grave auquel il est procédé de façon systématique. D'après le Code civil suisse Art 32 (SR 210) quiconque réclame l'exercice d'un droit, doit rapporter la preuve qu'une personne physique vit ou est décédée. Ces personnes physiques (fictives) (Homme de paille) n'ont cependant jamais vécu. L'idéologie de la personne physique n'est possible qu'à l'aide d'un exercice périlleux, dont la majeure partie des juristes n'a absolument pas connaissance.

Avec la rédaction de l'acte et de l'extrait de naissance, les êtres humains ne sont pas seulement abusés, mais ils mettent sous tutelle. Ces personnes physiques on peut tout ordonner, ce qui n'est pas possible pour les êtres-humains, car ils appartiennent à un ordre juridique supérieur. Il s'agit de délits officiels que l'état ne poursuit pas pénalement, car il en est lui-même l'auteur. Ces actes criminels ne sont possibles que par le «travail» de l'état-civil. Vous êtes par voie de conséquence des criminels.

Un exemple de l'idéologie de la personne physique, d'une actualité brûlante, nous est fourni en ce moment par la pandémie du COVID-19. Sur la base des Lois et des Règlements COVID, seules les personnes physiques ont l'obligation de respecter les différentes mesures, telles que le port du masque etc., mais ce n'est pas le cas des êtres humains. Vous pouvez lire cela dans les normes que vous avez vous-même édictées. Ici il convient de se poser quelques questions, dès lors que seul «vous» en qualité de personnes physiques ayez à respecter cela, et que vous n'ayez pas à le faire en qualité d'êtres humains.

---

<sup>6</sup> [www.entdeckejura.de](http://www.entdeckejura.de) à Base Camp à Jura Base Camp à Insichgeschäft  
<https://www.entdeckejura.de/jurabasecamp/index.php?title=Insichgesch%C3%A4ft>

## Idéologies administrations en tant qu'entreprises<sup>7</sup>

Vous avez sans nul doute entendu parler de droit public, de droit privé et par exemple du droit commercial. Par la transformation des entreprises publiques, telles que le chemin de fer, la poste et le téléphone, tout comme par l'abolition du statut de fonctionnaire, le droit public n'a certes pas été aboli de façon formelle, mais il l'a été en pratique. A sa place a été substitué le droit privé, plus précisément le droit commercial. Ce dernier fait partie du droit privé. Depuis la transformation de l'ensemble des entreprises que l'on nommait entreprises d'État, un processus continue à être mis en place en secret, car dans l'intervalle la Confédération Helvétique et tous les cantons ont été enregistrés au registre de commerce en qualité d'entreprises. Les communes y sont enregistrées à environ 90 pour cent en tant qu'entreprises et a ceci s'ajoutent toutes les différentes unités organisationnelles qui y sont intégrées à tous les niveaux de l'administration. Toutes ces entreprises sont quasiment structurées comme des holdings et dans ce système, la Confédération Helvétique occupe le sommet de l'échelle. Les cantons y sont qualifiés de filiales (subsidiary).

Il n'est pas certain que ces administrations et offices construits comme des institutions de droit public, le demeure. Il va de soi qu'elles continueront formellement à être nommées ainsi, mais les premières de ces administrations et offices sont devenues dans l'intervalle des sociétés anonymes. La forme juridique n'est plus un corpus de droit public, mais une société anonyme. Les bureaux des registres de commerce interdisent à ces administrations et offices tout extrait du registre de commerce par référence à l'art. 52 al. 2 du CC, sur la base duquel les collectivités de droit public ne nécessitent pas d'enregistrement.

Parmi ces nouvelles sociétés anonymes, on ne trouve pas seulement des entreprises, comme les services techniques, mais il est prouvé qu'y sont enregistrées aussi les Polices, les Tribunaux et les Centres des gestions financières, les Écoles etc. Mais lorsque l'on a compris la problématique de l'idéologie de la personne physique, on a alors compris que ces entreprises n'appartiennent pas au peuple suisse, mais à des tiers privés. Donc à Babylone.

L'enregistrement au registre du commerce de ces entreprises montrent cependant diverses irrégularités. En premier lieu, une décision d'un organe supérieur aurait été nécessaire pour réaliser une telle transformation, comme par exemple une décision d'un Parlement ou une votation. Ces dernières auraient dû être rendues publiques et pourtant ni l'une ni l'autre n'existe. Cela signifie que cette transformation a été réalisée de façon illégale, cela ayant pour conséquence qu'elle est dénuée de toute légitimité qui serait basée sur la souveraineté. En deuxième lieu, l'enregistrement au registre de commerce d'une entreprise doit être publiée dans la Feuille officielle suisse du registre de commerce. Une telle entreprise n'a jamais fait l'objet d'une quelconque publication et il est même impossible de les retrouver sur l'interface de recherche de la page web. Elles ne sont référencées que sur la plate-forme des entreprises privées. En troisième lieu, la même remarque s'applique aux responsables juridiques. Les noms de ces derniers doivent être mentionnés lors de leur entrée ou de leur départ de l'entreprise. La conséquence de l'absence de publication est que toutes ces personnes sont dénuées de légitimités, tant du point de vue commercial que du point de vue souverain. Dans la mesure où ces personnes agissent en dépit de cela, elles sont toutes responsables à titre privé, y compris les différents employés. J'espère que vous avez bien compris la portée de cette déclaration.

L'idéologie des administrations conçues comme des entreprises n'est qu'une partie de l'idéologie de la mondialisation. Vous considérez maintenant, je l'espère du moins, la pandémie COVID-19<sup>8</sup> sous un autre angle, je dois ajouter, que cette pandémie a été planifiée aussi, tout comme l'ensemble de l'Histoire des derniers millénaires qui l'ont précédée. Schwab, le créateur du Forum de l'Économie Mondiale énonce les buts qui se cachent derrière la pandémie, parmi lesquels :

*Dans dix ans vous ne posséderez plus rien et vous en réjouir ».*

---

<sup>7</sup> Pour une meilleure compréhension, l'essai Les autorités «Ideologie Behörden als Firmen» est essentiel: [www.brunner-architekt.ch](http://www.brunner-architekt.ch) à Drei Welten à Deutsch à Ideologien à Ideologie Behörden als Firmen [https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/ideologie\\_behoerden\\_firmen.pdf](https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/ideologie_behoerden_firmen.pdf)

<sup>8</sup> [www.brunner-architekt.ch](http://www.brunner-architekt.ch) à Drei Welten à Deutsch à Ideologien à Ideologie COVID-19 [https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/ideologie\\_covid\\_19.pdf](https://dreiwelten.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/ideologie_covid_19.pdf)

En résumé, cela signifie que tous les employés des entreprises dites de « droit public », plus précisément les unités organisationnelles qui y sont rattachées, sont responsables à titre privé de leurs actes et agissements. Il s'agit là de tous les employés de la Fédération, des cantons et des communes, car dans l'intervalle toutes ces instances ont été transformées en entreprises. La confédération Helvétique a été enregistrée en qualité d'entreprise en 2014. Son siège est quelque part en Belgique. Aussi longtemps que le système pourra perdurer de façon autonome, l'état, en tant que responsable ne diligentera aucune poursuite. Mais si le système vient à s'effondrer, il y aura alors une importante vague de plaintes qui ne pourra plus être mise sous le tapis.

#### Le travail de l'état civil

Comme mon intention déclarée est de mettre un terme définitif à ce système babylonien et que les politiciens de quelque bord ou rang que ce soit, veulent m'en empêcher, je me vois dans l'obligation de tirer profit des circonstances évoquées. Sur la base de la déclaration évoquée de Schwab, d'après laquelle nous ne posséderons plus rien, j'en déduis que vous ne pouvez pas approuver non plus ce but partiel. J'élargirai alors mes conditions générales<sup>9</sup>, dont personne n'a vous a mis certainement au courant durant les deux derniers mois, car toutes les personnes d'un rang supérieur sont d'avis que le système criminel doit se prolonger, afin que leur ego n'ait à subir aucun dommage et qu'elles puissent continuer à se gaver comme dans le passé.

La mission de l'état civil est pour la majeure partie d'établir des actes et des extraits de naissance. J'ignore si ces derniers sont uniquement établis par les Cantons ou la fédération. Dans ce qui suit je partirai du principe que ces documents sont établis aussi à des niveaux inférieurs, ce qui va notablement augmenter la pression.

Avec l'établissement de certificat de naissance, l'état civil fait – donc de vous – à partir de l'être humain simplement venu au monde, la personne physique, l'Homme de paille qui appartient à l'état. C'est ainsi que vous aidez par votre travail, à placer sous domination l'ensemble de la société. A l'aide de cet Homme de paille, on fait croire aux êtres-humains qu'ils sont identiques à cette personne physique et votre travail n'est réalisé de fait qu'au profit de Babylone.

L'acte de naissance que l'état établit lui-même crée et fait cadeau à Babylone, sont vendus à la bourse. Selon ce que l'être humain qui se cache derrière ce document est à même de réaliser, cet extrait de naissance a plus ou moins de valeur. Apparemment les prix vont jusqu'à 19 millions de francs suisses. Tant qu'un tel document existera qui aura été mis relation avec un être-humain, vous demeurerez une personne physique et de ce fait vous ne serez pas libre. C'est à nouveau l'état civil -donc vous- qui faites en sorte que les êtres humains ne soient pas libres. Ainsi vous prenez part à une imposture commerciale (Art 146, CP, RS 311.0), à un délit officiel. Au plus tard à réception de ce courrier vous agirez intentionnellement, dès lors que vous continuerez à établir ces documents.

Dans la mesure où vous ne travaillez plus dans « une institution protégée », mais dans une entreprise qui ne possède pas la capacité juridique d'effectuer des actes de commerce, vous êtes responsables à titre privé. En ce point, soit les lances sont d'égales longueurs, soit les vôtres sont même plus courtes. Dans mes conditions générales ces travaux ne sont pas encore exposés, c'est la raison pour laquelle je les définis ici et que je les déclare valables.

Il sera obligatoire de donner à chaque mère qui accouchera un kilo d'or, et pour chaque acte de naissance établi, 380 kilos d'or. Ceci sera pour l'enfant.

Toutes ces taxes doivent être payées dans un premier temps par tous les employés à temps partiel ou à temps complet, et cela avec les communes qui sont intégrées au bureau de l'état civil, par chaque responsable et par chaque Conseiller des communes ou de villes. Ce faisant chaque cercle de responsabilité sera considéré séparément. Vous serez tous solidaires par cercle de responsabilité. Si l'on met en lumière la richesse de ces fonctionnaires par cercle de responsabilité, dans une seconde phase tous les fonctionnaires des États civils des cantons seront saignés à blanc. Chaque canton sera considéré comme solidairement responsable. Si cette richesse est consommée, tous les fonctionnaires de l'état civil de la Fédération payeront la note. Si vous mettez sur pied un modèle de calcul, vous

---

<sup>9</sup> [www.brunner-architekt.ch](http://www.brunner-architekt.ch) à Politik à Schriftenwechsel à Conditions générales  
[https://politik.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/conditions\\_generales.pdf](https://politik.brunner-architekt.ch/wp-content/uploads/conditions_generales.pdf)

constaterez que l'établissement d'environ 100 à 200 de ces documents, contrebalancera la fortune des fonctionnaires mentionnés. Vous devez donc réfléchir à la façon dont vous allez vous comporter.

Vous devez décider- vous n'êtes qu'un élément de la balance.

Vous devez décider ce que vous voulez : soit vous voulez vous retrouver un jour les poches vides, et éventuellement poursuivis pénalement, soit vous voulez être libres dans un futur proche.

- Si cela vous est égal, vous pouvez continuer ainsi à votre gré. Alors vous ne devrez jamais vous plaindre plus tard d'avoir été injustement traité.
- Si vous voulez être libres et voulez mettre un terme à ces immenses impostures, il n'y a qu'une chose à faire: à partir d'aujourd'hui, vous devez vous refuser strictement à fournir tout travail, particulièrement un travail tourné vers le monde extérieur, car on vous demandera des comptes pour chaque action réalisée.

Vous pouvez être certains que si nous devons nous libérer en Suisse de cette main mise, cela donnera lieu à une avalanche d'exigences à l'égard de l'état et des politiciens.

Vous êtes d'avis que nous ne sommes pas à même de nous libérer. Je ne peux que vous informer, qu'en raison des réactions des personnes concernées, avec lesquelles j'ai été en contact étroit, que certains de ces derniers qui n'appartiennent pas à la base, ont mis un terme à leurs agissements, mais ne le reconnaissent pas. Le cas du commandant de la police de Lucerne, qui a menti, est une confirmation de mes propos, par exemple, car il a cédé dans un premier temps, et a été contraint par la suite de rentrer dans les rangs. On peut en conclure que le système est très fragile. Le moindre coup de vent le renversera. Si un seul des bureaux de l'état civil se refuse à établir ces certificats et actes de naissance, cela aura rapidement des conséquences. Si de ce fait cette action fait surgir des questions et que ces dernières trouvent une réponse, cela sonnera la fin du système.

Il va de soi que les Gouvernements, bien qu'ils agissent aussi sans en avoir la légitimité, mettront tout en œuvre pour que cela ne se réalise pas, et qu'ils menaceront de sanctions disciplinaires et pénales et qu'ils donneront l'ordre d'exécuter ces sanctions, dans la mesure où ils trouveront encore des valets pour y procéder. Mais ces procédés nécessitent beaucoup de temps (des mois), tout particulièrement quand de nombreuses actions parallèles convergent. Si le boycott est réalisé de façon logique, les Gouvernements criminels seront contraints de présenter leur démission. Si un Gouvernement démissionne, il y aura un effet domino. Alors toutes ces menaces se dissoudront d'elles-mêmes et alors la lance devra être retournée.

C'est la raison pour laquelle votre mission est simple : vous n'avez absolument rien à faire !

Que devrez-vous encore faire quoi qu'il en soit ?

La notification du principal est la notification de l'agent et la notification de l'agent est la notification du principal.

Vous devez communiquer tout d'abord ce dont je vous informe de façon schématique, non seulement à vos collaborateurs de l'état civil, mais au minimum aux dirigeants des administrations communales et aux Conseillers des communes- plus précisément- aux Conseillers des villes de chaque cercle des bureaux de l'état civil. Deuxièmement, vous devez informer de vos prochaines exigences, tous les employés du bureau de l'état civil des cantons, tout comme quoiqu'il en soit, ceux de la Fédération.

La pression exercée grâce à la réalisation de ce travail doit durer jusqu'à ce qu'un ensemble de Gouvernements au niveau des cantons et de la Fédération démissionnent, car ces derniers sont co-responsables pour l'ensemble de cette criminalité brièvement décrite, en revanche ils portent la principale responsabilité du point de vue politique.

Mais en dernier lieu, il est du devoir de chacun de se confronter à l'ensemble de cette thématique et donc d'informer l'ensemble de votre cercle privé de ces faits.

PS : Ce courrier est aussi disponible sous forme électronique sur ma page web et se trouve ainsi publié De plus les liens directs sont indiqués. Les bureaux des impôts des cantons de Zurich et de Lucerne ont été informés de ceci par un courrier en date du 15 janvier 2021.

Bien à vous

L'Être Humain : Alex W. Brunner, E.H.